

Compte-rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2020

Ouverture de séance à 19h09

Présents : Christiane BENICH, Marie-Chantal CHAVES-LOPES, Ludovic DOIT, Colette FAU, Céline CAZAUX-ROCHER.

Absents : Bruno DUTRUCH (pouvoir à Christiane BENICH), Laurence MANOUX (pouvoir à Céline CAZAUX-ROCHER).

Mme CAZAUX-ROCHER Céline est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des présents. Le compte-rendu du conseil municipal du 26/10/2020 est adopté à l'unanimité des présents.

Mme BENICH commence le conseil en lisant chaque lettre de démission pour les 4 conseillers ainsi que la 1ère adjointe, nous précisant que la démission de la 1ère adjointe doit être acceptée par la préfecture pour être valide. Elle ajoute que c'est fort regrettable mais qu'après vérification, le conseil peut continuer d'exercer à 6, que cela fera juste un peu plus de travail pour les conseillers restants.

1) Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau 2019

Le RPQS de l'eau a été validé mais il manque certaines informations. Mme BENICH fait part des difficultés qu'elle a eu à obtenir les informations auprès de Suez, notre prestataire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport

2) Autorisation de signer la convention pour la fourniture de repas

Les repas de la cantine sont fournis par la cuisine d'Hostens, ce qui nécessite un renouvellement de la convention chaque année par délibération.

Mme CHAVES-LOPES fait part de ses réserves concernant la qualité des repas servis et demande quels sont les fournisseurs (réseau de proximité ?) ?

Mme BENICH nous précise que nous n'avons pas le choix car nous n'avons pas d'autre solution à notre disposition et que le contrat arrive à échéance fin 2020.

M DOIT demande s'il s'agit d'une régularisation car la convention est déjà signée.

Le conseil municipal autorise Mme BENICH à signer cette convention avec 6 voix pour et 1 contre

3) Autorisation de signer le contrat de prestations de services d'entretien et de maintenance du réseau d'eau potable

Mme BENICH a mandaté une AMO pour l'appel d'offre et l'analyse de cette convention, apprenant il y a 2 mois que le contrat arrivait à terme au 31/12/2020.

Les maires des autres communes ne l'ayant pas recontacté concernant un groupement de commande, l'appel d'offre a été fait uniquement pour notre commune.

Les 3 candidats ayant répondu à l'appel d'offre sont :

1) société SOGEDO pour 13 900 € HT l'année

2) société SOC pour 24 998 € HT l'année

3) société VEOLIA pour 12 833 € HT l'année

C'est la société VEOLIA qui a été choisie par G4 Ingénierie en fonction des prestations proposées et du tarif. Le contrat est de 5 ans dont 2 ans incompressibles puis tacite reconduction annuelle pendant 3 ans.

C'est cette entreprise qui se chargera des contrôles de la qualité de l'eau, des petites réparations sur le réseau ainsi que les changements de compteur.

Étant donné l'urgence de la situation le conseil municipal autorise Mme BENICH a signer la convention avec 6 voix pour et 1 contre.

Cependant M DOIT demande de fournir aux conseillers le rapport d'analyse de G4 Ingénierie ainsi que l'offre du candidat retenu pour cette prestation car ces informations ne leur ont pas été transmises. De plus il fait remarquer que cette mission d'AMO avec rédaction du cahier des charges et du rapport d'analyse tout en tenant compte du caractère d'urgence a été très bien réalisée pour un prix abordable étant donné la situation et qu'il ne faut pas se priver de ses services.

De même, en fonction du délai de prévenance pour la résiliation, il demande de faire un bilan de la prestation vers septembre 2022 afin de voir si nous en sommes satisfaits et avoir le temps de travailler sur le groupement et de faire un appel d'offre sans caractère d'urgence.

4) Autorisation de demander une subvention au Département pour l'étude de la D3

Mme BENICH demande à son conseil l'autorisation de demander une subvention, concernant la phase d'étude de la sécurisation du village.

Le conseil demande à combien s'élève cette subvention : La DETR peut prendre en charge jusqu'à 35 % de l'étude et les 65 % restants ont été demandés au département soit le maximum.

Le conseil municipal approuve à 6 voix pour et 1 contre.

5) Augmentation des loyers des logements communaux

Étant donné la conjoncture actuelle ainsi que l'état des logements et le prix des loyers, le conseil décide de ne pas augmenter les loyers des logements municipaux à l'exception d'un logement avec un bail emphytéotique dont le loyer est bien en dessous des prix actuels.

Le conseil municipal approuve à 6 voix pour et 1 contre

6) Fixation du prix de l'eau 2021

Le prix de l'eau n'augmentera pas cette année.

Approuvé à l'unanimité par le conseil

7) Fixation du tarif des concessions funéraires

Mme BENICH propose d'augmenter légèrement les tarifs des concessions funéraires car ils sont très bas.

Le conseil demande à ce qu'un travail de comparaison avec les villages alentours et un état des lieux soit fait avant de prendre cette décision.

Mme BENICH nous précise que des travaux de rénovation du mur d'enceinte, de modification de l'entrée vont devoir être faits.

Mme CAZAUX-ROCHER fait remarquer que les travaux ont déjà commencé (découverte de l'entrée) sans que nous en ayons été informés.

Les prix des concessions restent les mêmes cette année à l'unanimité.

8) Fixation du tarif des places au columbarium

Aucun changement de tarif.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

9) Fixation du tarif des photocopies, fax et enveloppes

Le prix de ces services reste inchangé.

Mme CAZAUX-ROCHER demande si, dans le cadre de l'accompagnement aux personnes et du CCAS, il était possible de proposer des photocopies gratuites lorsqu'elles ont un caractère administratif. Mme BENICH nous précise que c'est déjà ce qu'elle fait au quotidien.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

10) Fixation du tarif de location du foyer communal

Aucun changement pour le foyer communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

11) Participation de la commune au financement de la Forêt d'art Contemporain

Le projet de la forêt d'art contemporain consiste à implanter une œuvre artistique au sein du village tel qu'il en existe plusieurs sur le territoire du Parc Naturel.

Cette association rend accessible l'art au travers de la prise en charge de 85 % du coût de l'œuvre et propose un accompagnement aux communes tout au long du processus.

Il s'agit donc pour la commune de candidater auprès de cette association et prévoir au budget les 15 % restants soit environ 4500€ dont 3000 de subvention au fond d'art contemporain et 1500 de mise à disposition (main d'œuvre, logement de l'artiste pendant sa résidence...). Il est également possible de trouver des mécénats pour réduire le montant de la subvention.

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet.

Questions diverses :

-Vœux du maire et son conseil : étant donné la situation sanitaire, les vœux du maire ne pourront pas avoir lieu comme les années précédentes et seront donc faits par écrit aux habitants.

-Label Qualité de ciel : Le Parc Naturel propose un accompagnement permettant aux communes de réfléchir à leurs pratiques en matière d'éclairage public. En effet, pour des raisons écologiques et économiques, bon nombre de communes pratiquent l'extinction nocturne (de 23h à 5h par exemple) de leur éclairage.

Mme BENICH propose de traiter ce point lors des travaux de sécurisation de la D3 et du centre bourg car les lampadaires seront changés à ce moment-là.

Mme CAZAUX-ROCHER précise que ce sont 2 projets différents complémentaires, que le parc propose d'ailleurs un accompagnement lors de travaux pour réduire l'impact de l'éclairage en ayant du matériel plus performant et que dans le cadre de l'extinction, il s'agit techniquement seulement d'installer une horloge et n'engage pas de gros travaux.

M DOIT ajouter que les travaux de la D3 ne commenceront pas avant plusieurs mois alors que l'extinction permettrait une économie immédiate ou presque.

Il sera donc organisé une réunion avec le responsable du projet afin d'affiner la faisabilité du projet d'extinction nocturne, son coût exact et l'économie que cela représente pour le village.

Séance levée à 21h